

Adecco

better work, better life*



Les formations courtes
intégrées au plan
de formation Adecco.



* mieux travailler, mieux vivre

Acquérir de nouvelles compétences.

Le plan de formation d'Adecco prévoit le financement de formations de courte durée afin de permettre aux salariés intérimaires d'obtenir un complément de qualification nécessaire au bon déroulement d'une mission. Qu'il s'agisse de l'acquisition de compétences complémentaires (bureautique, CAO, DAO...) ou de permettre à l'entreprise de répondre aux contraintes légales de certains métiers en préparant permis et licences (caristes, pontiers, FCO, FIMO...), Adecco apporte la double expertise de ses spécialistes du recrutement en agence et de ses chargés de mission formation en région.

Notre objectif : déléguer nos salariés intérimaires dans des conditions optimales en leur apportant des connaissances immédiatement opérationnelles. La souplesse et la réactivité de ce dispositif permettent de nombreuses déclinaisons et une mise en place rapide et simple.

Le plan de formation en un coup d'œil.

Objectifs	Public concerné	Formation	Durée de contrat
<ul style="list-style-type: none">Acquisition d'un complément de qualification pour :<ul style="list-style-type: none">postuler à un emploi plus qualifié,répondre aux obligations légales de certains métiers.	<ul style="list-style-type: none">Tous les intérimaires sans condition d'ancienneté.	<ul style="list-style-type: none">Externe, hors toute situation de production dans un organisme de formation identifié par Adecco.Sur mesure.	<ul style="list-style-type: none">Entre 2 et 5 jours (6 heures minimum).
Qualifications	Exclusions	Contraintes légales	Autre possibilité
<ul style="list-style-type: none">Permis,Licences,Formation métier non diplômante.	<ul style="list-style-type: none">Toutes les actions de formation visant :<ul style="list-style-type: none">la montée en cadence,la sécurité sur le poste,les modes opératoires propres à l'entreprise (actions relevant de la responsabilité de l'entreprise).	<ul style="list-style-type: none">Les acquis doivent être transférables et utilisables pour d'autres missions et dans d'autres entreprises de même secteur.La durée de la formation doit être cohérente avec la complexité de l'emploi.	<ul style="list-style-type: none">Possibilité d'imputer au FPE TT* une action de formation de moins de 6 heures, ainsi que les habilitations électriques, gaz, nucléaires ; les tests secs et les formations transférables liées à la sécurité (exclusion : la sécurité au poste de travail).

* Fonds professionnel pour l'emploi du Travail Temporaire.



Pourquoi choisir Adecco ?

- 30 experts en formation à votre écoute.** À votre service dans toutes les régions, ils garantissent la qualité et la réussite de la formation.
- Des tuteurs spécifiquement formés à leur mission.** Adecco organise un tutorat des intérimaires stagiaires pour chaque dispositif de formation longue. Grâce à cet accompagnement dans la durée, Adecco vous assure ainsi une excellente prestation de service et un faible taux d'abandon.
- Adecco, l'intérimaire et vous : une relation gagnant-gagnant.** Adecco réalise toutes les formalités administratives, vous faisant ainsi gagner un temps précieux (organisation et coûts pédagogiques, suivi, salaires). Le recrutement de vos candidats est fiabilisé grâce à notre méthode Xperi®. Et pour encore plus de souplesse, Adecco gère pour vous la relation entre les intérimaires stagiaires et l'organisme de formation.